



### Exposé des faits :

Affaire de dérives d'éducation à la sexualité/ école primaire [REDACTED]  
[REDACTED]

Des parents d'élèves de l'école primaire [REDACTED], dirigée par le chef d'établissement [REDACTED], nous ont sollicités dans le cadre d'une dérive extrêmement préoccupante lors d'une séance d'éducation à la sexualité dispensée par une infirmière de l'Éducation Nationale à une classe de **CM2**.

Les deux premières séances ont été effectuées par une enseignante et les deux suivantes par l'infirmière.

La 4ème et dernière séance d'éducation à la sexualité dispensée le mardi 31 janvier 2023 de 9h30 à 10h20 est celle où l'infirmière a crûment livré des détails sexuels absolument inadaptés à des enfants de 10 ans, faisant ainsi infraction aux directives énoncées dans les circulaires 2003-027 et 2018-111 du ministère de l'éducation nationale.

D'après l'établissement scolaire, les enfants ont été invités à déposer de façon anonyme leurs questions dans une urne. Cependant, l'infirmière aurait utilisé les questions déposées par les élèves d'une autre classe de CM2 lors d'une précédente séance.

Les élèves de cette autre classe auraient donc eu des questions relatives à la « sodomie », à la « fellation », au « cunnilingus » ou encore à la « LGBT ».

Et voici les réponses apportées par l'infirmière à ces élèves âgés d'environ 10 ans :

- « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon ».
- « Le garçon suce le vagin de la fille et peut avaler quelque chose ».
- « Pour le plaisir la fille peut caresser délicatement les testicules du garçon ».
- « On peut faire le sexe dans les fesses »
- « Dites aux parents de vous vacciner contre le papillon ».
- Pour la question de la LGBT, elle a expliqué la signification de chaque lettre, en ajoutant que l'on peut « changer de sexe », et « prendre des médicaments pour bloquer la barbe et les poils »

Certains parents ont été reçus, à leur demande, par le directeur de l'établissement, le 3 février 2023.

Ce dernier, a reconnu des propos « pas forcément appropriés » mais affirme que l'infirmière aurait répondu à des questions émanant de "plus de la moitié de la classe".

De toute évidence la gravité de la situation est minimisée par la direction de l'établissement, puisqu'elle prévoit une nouvelle intervention par cette même professionnelle, et assure aux parents que c'est « *une femme d'expérience et compétente* ».

Durant la séance, des enfants ont pleuré, d'autres se sont bouchés les oreilles, l'enseignante habituelle des enfants, absente lors de cette séance, a été prévenue de l'incident et a pris le soin de demander à ses élèves ce qui les avait choqués lors de cette séance : pour l'un d'entre eux il s'est agi de la notion de "*fellation*", pour un autre "*les bloqueurs de puberté*" et le "*changement de sexe*".

L'enseignante des CM2 a alors expliqué à ses élèves que la fellation était « *une activité* » et que la prise de bloqueurs de puberté n'était pas "*obligatoire*"...

Les parents d'un autre élève ont signalé avoir dû faire consulter un psychologue à leur enfant afin de lui permettre d'exprimer le traumatisme qu'il a subi lors de cette séance d'éducation à la sexualité (les parents de l'enfant ont obtenu une attestation du professionnel confirmant la nécessité de cette séance de psychothérapie).

De honte, certains n'ont pas osé en parler à leurs parents, jusqu'à ce que les parents ne soient informés de l'incident et en parlent avec eux.

Fait récent, l'enseignante des élèves, lors de la tenue d'un enseignement à l'utilisation d'ordinateur a reproché de manière sarcastique aux élèves de ne pas être choqués par le web mais par le discours de l'infirmière intervenue pour le cours d'éducation à la sexualité.

Ce qui révèle sa méconnaissance des textes qui encadrent les circulaires et qui témoigne de son manque de considération des traumatismes subis par ses élèves.